



**Intervention de Françoise L'HOTELLIER
Conseillère Municipale Groupe URC
Conseil Municipal du 13 mars 2010
CADD**

Monsieur le Maire,

Le centre ville a fait l'objet de travaux de voirie en 2009, notamment et c'est une bonne chose, l'élargissement des trottoirs, en conséquence, beaucoup de places de parkings ont été supprimées.

Les parkings en ouvrage, sensés les remplacer sont onéreux, surtout pour les résidents qui ne trouvent plus de places en surface.

Ils sont obligés de souscrire un abonnement qui varie de 200 à 732 € par an, selon qu'il s'agisse d'un abonnement de nuit ou permanent. Sans prôner la gratuité pour tous, nous souhaitons que soit reconsidérés les tarifs pour les résidents qui payent déjà des impôts à Rennes.

D'autre part, lorsque l'on fait des courses en ville qu'on a des paquets, le vélo ou les transports en commun ne sont pas forcément adaptés.

La charte d'urbanisme p. 25 prévoyait : "des principes de circulation de déplacement et de stationnement en rapport avec le centre ville et sa dynamique commerciale. Le développement des transports en commun, la création de parkings relais mais aussi la promotion de modes doux."

Or parmi les modes doux d'avenir; la voiture électrique va modifier considérablement le rapport actuel de la voiture à la ville. C'est quelque chose qu'on a le devoir d'intégrer et de préparer dans un plan d'ensemble. Il existe déjà dans d'autres villes des expérimentations. Or Rennes, qui doit son développement économique à la filière automobile, devrait être exemplaire dans ce domaine et pourrait même être ville-pilote. Nous l'avons déjà évoqué, c'est une opportunité pour donner une image forte d'une ville sachant faire du développement durable, un axe de développement économique.

A quand un parc automobile électrique pour les services de Rennes ?

